

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 août 2022

DÉLIBÉRATION

Délibération n° 06
Responsable de service : Laurence FARRUDGIA

Sous la Présidence de M. Tony LOISEL, Maire,

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Rita RIO, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Agnès DE BRUYN, Mme Laëtitia BOURDIER, Mme Angéline GLUARD, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, M. Patrick ROBIN, M. Dominique GAUDIN, M. Jean-François RABEAU, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Jacky DESSED, M. Bertrand ÉLISE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, Jacques GAREL

Absents excusés représentés :

Mme Sophie DESPRÈS, (donne procuration à Mme Marie-Christine MILLAUD)
Mme Frédérique COSTANTINI (donne procuration à M. MORLIER)
M. Pierre CUCHET, (donne procuration à M. Jonathan COULANDREAU)
M. ELISE Bertrand, (donne procuration à Mme Hélène RATA)

Secrétaire de séance : M. Jean-François RABEAU

Date de convocation	18/08/2022
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

06. Création d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le décret 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant le tableau des effectifs de la collectivité d'AYTRES, et son organigramme fonctionnel,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire explique que suite au départ par voie de mutation d'un agent technique au service Patrimoine - Voirie et Festivités le 1er juin 2022, il est proposé de pourvoir à son remplacement par un agent ayant des compétences requises dans ce domaine.

Considérant l'avis favorable des membres du jury réuni le 16 juin 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 24 voix Pour et 5 abstentions,

Décide de créer, à compter du 1er novembre 2022, un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet relevant de la catégorie C au Service Patrimoine - Voirie et Festivités,

Ferme corrélativement, au 1er novembre 2022, un poste d'adjoint technique principal de 2ième classe à temps complet

Modifie le tableau des effectifs

Annexe 4 : Tableau des effectifs

Pour extrait conforme,

Tony LOISEL,

Maire



Jean-François RABEAU,

Secrétaire de séance